

son genre de vie et ses institutions est surtout populaire. Des hommes populaires, en effet, peuvent beaucoup plus facilement tendre les bras aux multitudes en se dévouant à leur service, en travaillant pour le salut commun. Or, les Frères Mineurs, nous en sommes sûr, ne laisseront pas échapper cette occasion qui leur est offerte d'acquérir d'éclatants mérites ; mais ils la mettront à profit, avec zèle et succès, si les temps à venir les trouvent tels qu'ils doivent être, forts, bien organisés et prêts à l'action.

Tout en mûrissant longuement ces réflexions, Nous avions présents à la mémoire les actes de Nos prédécesseurs qui ne manquèrent jamais, toutes les fois que ce fut utile, de veiller efficacement, selon les circonstances, à la conservation et à la prospérité commune des disciples de saint François. Nous voulons à Notre tour montrer le même zèle et la même bienveillance ; Nous y sommes poussé, non seulement par l'obligation de Notre charge, mais aussi par les motifs indiqués en commençant. Nous l'avons compris, les circonstances actuelles exigent impérieusement que l'Ordre soit ramené à son antique unité, à son ancienne communauté de vie. De la sorte, les causes de discorde et de dissensions ayant disparu, toutes les volontés étroitement unies, obéiront à la direction et au moindre signe d'un chef unique, par là même aussi sera rétablie la forme de constitution qu'avait en vue le séraphique Patriarche et législateur.

Nous avons, ensuite, examiné deux points dignes, il est vrai, de considération, mais que Nous n'avons pas trouvés d'une telle importance qu'ils pussent retarder l'exécution de Nos projets ; Nous voulons parler de la nécessité d'abolir les privilèges de chacune des diverses familles et d'astreindre, partout sans exception, aux lois d'une seule et même discipline tous les Frères Mineurs dont il s'agit. Opportuns et utiles, sans doute, lorsqu'ils furent sollicités, ces privilèges, aujourd'hui que les temps sont changés, loin de servir à l'observance régulière, semblent plutôt y nuire. Il pouvait être intempestif d'imposer à tous des lois identiques, alors que les diverses familles de Frères Mineurs se distinguaient par d'importantes divergences de discipline intérieure ; mais